

**GROUPE HENRI MAIRE**

**31 Décembre 2009**

**Etats financiers consolidés établis selon le référentiel IFRS**

## Activité du Groupe HENRI MAIRE

La société et ses filiales constituent un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

	31/12/2009	31/12/2008
<b>ACTIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>		
Ecarts d'acquisition nets	270	270
Immobilisations incorporelles nettes	34	42
Actifs biologiques	8 423	8 519
Immobilisations corporelles nettes	2 179	2 716
Autres actifs financiers non courants	179	309
Impôts différés actifs	318	344
<b>Total actifs non-courants</b>	<b>11 403</b>	<b>12 200</b>
Stocks	16 747	17 902
Clients	2 992	3 686
Autres actifs courants	900	1 538
Actifs financiers courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	466	388
<b>Total actifs courants</b>	<b>21 105</b>	<b>23 514</b>
<b>Total actifs</b>	<b>32 508</b>	<b>35 714</b>

	31/12/2009	31/12/2008
<b>PASSIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>		
Capital	7 880	7 880
Réserves consolidées	2 015	3 419
Résultat net part du groupe	- 1 514	- 1 406
Capitaux propres part du groupe	<b>8 381</b>	<b>9 893</b>
Intérêts minoritaires	117	123
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>	<b>8 498</b>	<b>10 016</b>
Dettes financières non courantes	3 096	3 339
Provisions et autres passifs non courants	1 170	1 326
Impôts différés passifs	1 783	1 837
<b>Total passifs non-courants</b>	<b>6 049</b>	<b>6 502</b>
Provisions courantes	73	50
Fournisseurs	1 804	2 767
Autres passifs courants	4 662	5 484
Autres passifs financiers courants	11 422	10 895
<b>Total passifs courants</b>	<b>17 961</b>	<b>19 196</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>32 508</b>	<b>35 714</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	31/12/2009	31/12/2008
(en milliers d'euros)		
<b>Ventes de marchandises</b>	25 606	28 607
Autres produits de l'activité	992	1 037
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>26 598</b>	<b>29 644</b>
Coût des marchandises vendues	4 541	5 036
<b>Marge commerciale</b>	<b>22 057</b>	<b>24 608</b>
Charges de personnel	14 319	15 432
Autres charges et produits opérationnels courants	6 137	7 757
Impôts et taxes	1 473	1 595
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions</b>	<b>128</b>	<b>- 176</b>
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	452	676
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 324</b>	<b>- 852</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	- 595	8
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	- 164	214
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 1 083</b>	<b>- 630</b>
Produits et charges financiers	-409	-826
Impôts sur les bénéfices	- 27	-101
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>- 1 465</b>	<b>-1 355</b>
Dont part revenant aux minoritaires	49	51
<b>Dont Résultat Net Part du Groupe</b>	<b>- 1 514</b>	<b>- 1 406</b>
Résultat net par action (en euro)	- 1.92	-1,78

### 3. ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	-1 465	-1 355
Ecart de conversion	2	0
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-1 463</b>	<b>-1 355</b>
Dont part du groupe	-1 512	-1 406
Dont part revenant aux minoritaires	49	51

### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital Social	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>788 000</b>	<b>7 880</b>	<b>3 500</b>	<b>11 380</b>	<b>129</b>	<b>11 509</b>
Dividendes versés			-81	-81	-57	-138
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			-1 406	-1 406	51	-1 355
Variation de % d'intérêts						
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>788 000</b>	<b>7 880</b>	<b>2 013</b>	<b>9 893</b>	<b>123</b>	<b>10 016</b>
Dividendes versés					- 55	-55
Ecart de conversion			2	2		2
Résultat net de l'exercice			-1 514	-1 514	49	-1 465
Variation de % d'intérêts						
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>788 000</b>	<b>7 880</b>	<b>501</b>	<b>8 381</b>	<b>117</b>	<b>8 498</b>

## 5. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	2009	2008
<b>Résultat net de la période part du groupe</b>	<b>-1 514</b>	<b>- 1 406</b>
part des minoritaires	49	51
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	552	756
Variations des impôts différés	-27	-166
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	5	-8
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	164	-214
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-771</b>	<b>-987</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	854	873
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>83</b>	<b>-114</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-259	-601
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	24	15
Dettes sur immobilisations		-1
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-235</b>	<b>-587</b>
Dividendes versés	-54	-139
Variation des passifs financiers	-190	-183
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-244</b>	<b>-322</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-396</b>	<b>-1 023</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-10 143</b>	<b>-9 120</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>-10 539</b>	<b>-10 143</b>
<b>Détail de la trésorerie nette</b>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	466	389
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	-11 005	-10 532
<b>Total</b>	<b>-10 539</b>	<b>-10 143</b>

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Directoire de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée 14, avenue de l'opéra - 75001 PARIS.

L'établissement principal du groupe est situé à Boichaïlles – 39600 ARBOIS

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1.1. CADRE GENERAL ET ENVIRONNEMENT

Les états financiers consolidés de l'exercice 2009 du groupe Henri MAIRE sont établis en conformité avec le référentiel comptable international (IFRS) telles qu'adopté par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été arrêtés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance le 24 mars 2010.

L'exercice 2009 a été affecté par les conséquences de la crise économique et financière qui a commencé en 2008. Cet environnement économique difficile a conduit le Groupe à mettre en place, au cours de l'année 2009, un plan de restructuration important sur le plan opérationnel et commercial. Ainsi, la structure du réseau commercial, mise en place au cours de l'année 2007 et au tout début de l'année 2008, a été profondément réorganisée, afin de l'adapter aux nouvelles conditions du marché et au niveau d'activité prévu sur l'exercice 2010.

Cette année 2009 a également été marquée par de nombreux changements au sein du Directoire, directement liés à la réorganisation opérationnelle du Groupe et à la mise en place de la nouvelle structure commerciale.

L'ensemble de ces mesures et des décisions qui y sont associées et qui concernent également l'établissement de Boichaïlles ont été mises en œuvre sur l'exercice 2009 et ont occasionné des coûts dont l'impact net sur le résultat opérationnel du groupe est de 0.6 millions d'euros

Ce contexte économique difficile et le plan de restructuration engagé sur l'exercice 2009 ont aggravé la situation financière du Groupe. En conséquence, depuis la fin du 3ème trimestre 2009, le Groupe s'est attaché à négocier le rééchelonnement et la restructuration de son endettement, tout en étudiant avec ses partenaires financiers et des investisseurs des modalités de recapitalisation de ses fonds propres. L'aboutissement favorable des négociations avec les organismes bancaires permet désormais d'assurer sereinement la continuité d'exploitation et par conséquent de finaliser les négociations avec les investisseurs financiers.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice 2009 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en compte un développement progressif de l'activité à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2010 et les incidences des économies liées au plan de restructuration mis en place en 2009.

## 1.2. REFERENTIEL COMPATBLE

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) les interprétations d'application obligatoire à la date de clôture.

### 1.2.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2009.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le groupe HENRI MAIRE appliqués depuis le 1er janvier 2009, sont les suivants :

- Les normes, IAS-1R : Les améliorations des IFRS « Recueil d'amendements aux IFRS », applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, contiennent une modification de la norme IAS1 « Présentation des états financiers qui a principalement conduit à présenter un tableau du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.
- IAS 23 R : sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 qui remplace la norme IAS 14 et n'a pas d'impact significatif sur la présentation de l'information sectorielle du Groupe.

Ces textes n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe. IFRS 8 ne modifie pas la structure des données publiées, ni le montant des écarts d'acquisition alloués à chaque secteur d'activités.

La norme IAS 23 amendée ne modifie pas le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits " en grande quantité de manière répétitive " n'entrant pas dans son champ d'application.

### 1.2.2. Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application optionnelle en 2009.

Les normes, amendements et interprétations concernant le groupe HENRI MAIRE, applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2010, n'ont pas donné lieu à application anticipée en 2009 ; il s'agit de :

- IFRS 3 : La révision d'IFRS3 « Regroupements d'entreprises » et les amendements IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », adoptés le 3 juin 2009 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Ceux-ci n'auront qu'un impact prospectif sur les états financiers du Groupe.
- Amendement d'IAS 17 relatif aux locations de terrains

### 1.2.3. Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004.

Pour rappel, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 et les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'était conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe avait retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS:

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs,
- Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004.
- Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.
- La méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des actifs biologiques qui ont été comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente selon les principes de la norme IAS 41.

### 1.3. BASES D'EVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs biologiques qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Les estimations et hypothèses portent principalement sur l'évaluation des engagements de retraite, la valorisation des actifs biologiques, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et les provisions pour dépréciation des stocks ou des créances clients.

### 1.4. METHODES DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles Henri MAIRE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque Henri MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

### **1.5. HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES**

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

### **1.6. METHODES DE CONVERSION**

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2009.

La conversion en euros des actifs et passifs des sociétés étrangères hors zone euro est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres en « Ecart de conversion » et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

L'impact dans le groupe est négligeable dans la mesure où le groupe ne contient qu'une seule filiale hors zone Euro (HENRI MAIRE SUISSE) de taille très modeste.

## 1.7. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETE	TYPE SOCIALE	SIEGE SOCIAL N° Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTRÔLE	METHOD E CONSO
HENRI MAIRE	SA	Paris 625580279	Commerce vins	99,78	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 778539430	Exploitation vignes	99,40	99,62	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	99,76	99,98	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	99,41	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	99,78	99,78	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	93,28	93,80	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 762202202	Commerce vins	99,70	99,92	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl ( RFA )	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE SUISSE		Genève	Commerce vins	89,81	90,00	IG
FINETTE	SARL	Arbois 626080030	Restauration	99,78	100,00	IG
COGEVIN	SARL	Arbois 625580212	Représentation	99,78	100,00	IG
JUREC	SARL	Paris 036150068	Recouvrement créances	4,99	100,00	IG

SCV : Société civile viticole,  
IG : méthode d'intégration globale

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur la période.

## 1.8. METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

### 1.8.1. Ecarts d'acquisition (Goodwill)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Au 31 décembre 2009, ce poste est constitué par :

- l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE (180 K€). Le test de dépréciation s'appuie en l'espèce sur la valeur du fonds de commerce de restauration que cette société exploite ;
- d'autres fonds de commerce exploités par le Groupe (90 K€)

### 1.8.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation.

### 1.8.3. Immobilisations corporelles (hors actifs biologiques)

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des actifs biologiques est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont ainsi évaluées à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage	5,8 et 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.

### 1.8.4. Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, notamment les écarts d'acquisition.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

Concernant l'écart d'acquisition lié à l'activité de restauration, un test de dépréciation spécifique est effectué annuellement.

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

### 1.8.5. Actifs biologiques

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées. Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Pour chaque appellation (Arbois, côte du Jura, château-chalon, étoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

période	Phase de la vigne	valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'an 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

### 1.8.6. Actifs financiers non courants

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

### 1.8.7. Stocks et en-cours

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance (apports extérieurs ou vins produits par le Groupe) et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,

- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

#### **1.8.8. Créances clients**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

#### **1.8.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur valeur de marché.

Les découverts sont exclus de la notion de «trésorerie et équivalents de trésorerie» et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

#### **1.8.10. Actions propres**

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

### 1.8.11. Provisions et autres passifs non courants

Ils sont constitués des engagements de retraite, d'une provision pour hausse des cours et de dettes d'exploitation à plus d'un an.

#### *Provision pour engagements de retraite*

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels ne font pas l'objet d'étalement et sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels pour chaque collègue et de mortalité ;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2008);
- Taux de charges sociales : 54.38 % pour les cadres et 46.59 % pour les non-cadres;
- Le taux d'actualisation retenu en 2009 est le taux moyen des OAT à 10 ans sur 2009, soit un taux de 3.65 % (taux de 4.23 % en 2008).

#### *Provision pour hausse des cours*

La provision pour hausse des cours est une prime de vieillissement accordée aux viticulteurs sur la durée de mise à disposition de leur apport de vendange. Cette provision a été reprise en totalité sur l'exercice 2009 en raison de la réorganisation opérationnelle du Groupe qui a conduit à limiter le recours aux apports extérieurs en matière de récolte ; ainsi, la production des vins commercialisés par les différentes sociétés du Groupe est issue en quasi-totalité des raisins récoltés sur les vignobles exploités par le Groupe.

#### *Dettes d'exploitation à plus d'un an*

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement.

### 1.8.12. Provisions courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsque

la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

### **1.8.13. Dettes financières**

Les dettes financières sont évaluées selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Les dettes financières sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants,
- Emprunts et dettes financières court terme et crédits court terme de trésorerie, qui sont classés en passifs courants.

### **1.8.14. Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs en consolidation, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté.

Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable.

### **1.8.15. Produits des activités ordinaires**

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe. Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

### **1.8.16. Soldes intermédiaires du compte de résultat**

#### ***Coût des marchandises vendues***

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues.

#### ***Résultat opérationnel courant***

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

### ***Autres charges et produits opérationnels non courants***

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Cette ligne comprend en particulier, les résultats des cessions d'actifs, les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

### ***Variation de la juste valeur des actifs biologiques***

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

### **1.8.17. Information sectorielle**

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels (pour le Groupe, les membres du Directoire).

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

Les secteurs présentés par le Groupe reflètent l'organisation choisie par le décideur et l'information sectorielle est ventilée par canal de distribution et par zone géographique.

## 2. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

### 2.1 ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
ECARTS D'ACQUISITION BRUTS (1)	357			357
Pertes de valeurs	87			87
<b>ECART D'ACQUISITION NET</b>	<b>270</b>		-	<b>270</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	117	1		118
Amortissements	75	9		84
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>42</b>	<b>-8</b>		<b>34</b>
<i>Terrains</i>	328			334
<i>Constructions sur sol propre</i>	7 693			7 693
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	9 901	16	2	9 915
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	3 884	5	139	3 750
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES TOTALES	21 806	21	141	21 686
Amortissements	19 090	529	112	19 507
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>2 716</b>	<b>-508</b>	<b>29</b>	<b>2 179</b>

- (1) L'écart d'acquisition est principalement constitué du Goodwill constaté lors de l'acquisition de la société « LA FINETTE » pour 265 K euros. Conformément à la norme IFRS 3, cet écart a été déprécié à hauteur de 87 K euros correspondant au déficit fiscal utilisé sur 2005 et 2006 ; l'écart d'acquisition net s'élève donc à 180 K euros. Le test de dépréciation effectué selon la méthodologie exposée au paragraphe 1.8.4. n'a pas mis en évidence de perte de valeur sur cet actif incorporel au 31 décembre 2009.

## 2.2 ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué du vignoble exploité par le Groupe d'une superficie de 340 hectares.

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variation de la juste valeur	Augmentation en valeur nette	Diminution en valeur nette	31/12/2009
Actifs biologiques	8 519	-164	66		8 423

Les accroissements du poste « actifs biologiques » résultent des plantations de vignes en 2009.

## 2.3 STOCKS

(en milliers d'euros)	Montant brut	Provisions	31/12/2009 montant net	31/12/2008 montant net
Matières sèches et autres stocks	963		963	986
Stocks de vin et alcools (1)	15 784		16 784	16 916
<b>TOTAL</b>	<b>16 747</b>		<b>16 747</b>	<b>17 902</b>

(1) Après élimination de la marge sur stock (négative au 31 décembre 2009) qui s'élève à 125 k€ et génère un impôt différé passif de 41 k€.

## 2.4 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

### 2.4.1. Clients

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dont créances échues à + 90 jours et à - 180 jours	Dont créances échues à + 180 jours et à - 1 an	Dont créances échues à + 1 an	31/12/2008
Créances clients - brut	3 175	41	56	122	3 885
Créances clients - dépréciation	183		4	121	199
<b>Créances clients - net)</b>	<b>2 992</b>	<b>41</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>3 686</b>

## 2.4.2. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant net 31/12/2009	Dont créances échues à - 1 an	Dont créances échues à + 1 an	Montant net 31/12/2008
Personnel et comptes rattachés - brut	363			744
Personnel et comptes rattachés - dépréciation	179			152
<b>Personnel et comptes rattachés (1)</b>	<b>184</b>			<b>592</b>
Avances et acomptes	91	91		54
Autres organismes sociaux	93	93		206
Autres impôts et taxes	193	193		453
Débiteurs divers	186	186		80
Charges constatées d'avance	153	153		153
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>900</b>			<b>1 538</b>

(1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.

## 2.5 ACTIFS FINANCIERS ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres titres immobilisés	42	39
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	134	126
Carry back		141
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>179</b>	<b>388</b>
Autres valeurs mobilières		
Disponibilités	466	388
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>466</b>	<b>388</b>

### 3. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

#### 3.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 7 880 000 €. Il est composé de 788 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros. Aucune modification n'a eu lieu sur l'exercice.

#### 3.2. ETAT DES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Provision pour engagements de retraite	876	60		934
Provision pour hausse des cours	227		227	
Dettes viticulteurs à + de 1 ans	226	10		236
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>	<b>1 326</b>	<b>70</b>	<b>227</b>	<b>1 170</b>

La provision pour hausse des cours a été reprise en totalité sur l'exercice 2009 en raison de la réorganisation opérationnelle du Groupe qui a conduit à limiter le recours aux apports extérieurs en matière de récolte. Cette reprise de provision a été comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

#### 3.3. PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes financières à + 1 an et-5 ans	628	535
Dettes financières à + 5 ANS	2 468	2 804
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>3 096</b>	<b>3 339</b>
Crédits de trésorerie	11 004	10 532
Emprunts et dettes financières diverses	418	363
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>11 422</b>	<b>10 895</b>

#### 3.4. AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes sur commandes	467	476
Dettes fiscales et sociales	3 990	4 463
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	205	545
Produits constatés d'avance		
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>4 662</b>	<b>5 484</b>

## 4. NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 4.1. RESULTAT OPERATIONNEL

#### 4.1.1. Charges de personnel

##### *Ventilation des rémunérations*

(en milliers d'euros)	2009	2008
Commissions versées aux VRP	6 092	5 807
Autres rémunérations	4 862	6 096
Charges sociales	3 365	3 529
<b>Charges de personnel</b>	<b>14 319</b>	<b>15 432</b>

##### *Rémunération des dirigeants*

La rémunération, les avantages en nature et jetons de présence versés aux dirigeants aux cours de l'exercice s'élèvent à 314 k euros.

##### *Effectif moyen*

	2009	2008
Cadres .....	43	50
Agents de maîtrise et techniciens .....	18	21
Employés / ouvriers .....	120	134
VRP .....	278	323
<b>Total</b>	<b>459</b>	<b>528</b>

2.3.1. 3

#### 4.1.2. Autres charges et produits opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	2009	2008
Plus moins values sur cessions d'immobilisations	-5	8
Coûts de restructuration	-590	
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-595</b>	<b>8</b>

Compte tenu du contexte économique difficile, le Groupe à mis en place, au cours de l'année 2009, un plan de restructuration important tant sur le plan opérationnel que sur le plan commercial.

L'ensemble de ces mesures de réorganisation et des décisions qui y sont associées ont occasionné des coûts d'un montant net de 0.6 millions d'euros, qui sont principalement constitués des frais engagés pour adapter la structure opérationnelle et commerciale du Groupe (indemnités transactionnelles, indemnités de licenciement et reprise de la provision pour hausse des cours notamment).

## 4.2. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, COGEVIN, DHERBEY, TISSOT et LA FINEÏTE.

### 4.2.1. Analyse de la Charge d'impôt de la période

(en milliers) d'euros)	2009	2008
Impôt exigible .....		65
Imposition différée .....	-27	-166
<b>Charge d'impôt comptabilisée en résultat</b>	<b>-27</b>	<b>-101</b>
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	-	-
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>1.81 %</b>	<b>6.93 %</b>

### 4.2.2. Analyse du taux d'imposition effectif

(en milliers d'euros)	2009	%	2009	%
Impôt théorique .....	-497	33,33%	-485	33,33%
Effet des taux d'imposition à l'étranger .....				
Différences permanentes (net) .....	25			
Effet des déficits fiscaux non activés .....	441		384	
Autres retraitements de consolidation .....	4			
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>-27</b>	<b>1.81 %</b>	<b>-101</b>	<b>6.93 %</b>

### 4.2.3. Actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Marge sur stocks	-9	32
Différences temporaires	15	21
Indemnités de départ à la retraite	312	291
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>318</b>	<b>344</b>
Crédit-bail	19	15
Actifs biologiques	1 764	1 822
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>1 783</b>	<b>1 837</b>
<b>Position nette</b>	<b>1 467</b>	<b>1 493</b>

Le déficit fiscal du Groupe non activé s'élève en base à 1 264 k€ au 31 décembre 2009.

## 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette seule activité. Seuls, les réseaux de distributions sont différenciés, la vente aux particuliers représentant à elle seule plus de 78 % du total des produits des activités ordinaires. Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure opérationnelle de la société.

### 5.1. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR CANAL DE DISTRIBUTION

#### 5.1.1. Au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers et aux grossistes	Ventes à la GMS	Restauration	Autres	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	22 624	2 426	1 223	325		26 598
Ventes entre canaux de distribution	5 125				-5 125	-
<b>Total des ventes</b>	<b>27 749</b>	<b>2 426</b>	<b>1 223</b>	<b>325</b>	<b>-5 125</b>	<b>26 598</b>
Marge commerciale	20 632	536	872	17		22 057
Résultat opérationnel courant	-791	287	176	4		-324
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1 550</b>	<b>287</b>	<b>176</b>	<b>4</b>		<b>-1 083</b>

*GMS : Grandes et Moyennes Surfaces*

Compte tenu de l'organisation opérationnelle du groupe, toutes les charges et produits opérationnels non courants ainsi que la variation de la juste valeur des actifs biologiques sont affectés dans le secteur "Ventes aux particuliers".

#### 5.1.2. Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	25 257	2 883	1 145	359		29 644
Ventes entre canaux de distribution	7 086				-7 086	-
<b>Total des ventes</b>	<b>32 343</b>	<b>2 883</b>	<b>1 145</b>	<b>359</b>	<b>-7 086</b>	<b>29 644</b>
Marge commerciale	22 936	846	799	27		24 608
Résultat opérationnel courant	-1 488	520	104	12		-852
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1 266</b>	<b>520</b>	<b>104</b>	<b>12</b>		<b>-630</b>

## 5.2. INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
France	25 270	28 308
Allemagne (Henri Maire gmbh)	487	484
Autres zones	841	852
<b>Total des ventes</b>	<b>26 598</b>	<b>29 644</b>

La répartition des ventes à l'export est la suivante :

(en %)	2009	2008
Union Européenne .....	10	62
- Dont Allemagne .....		43
- Dont Belgique .....		16
Amérique du Nord .....	54	22
Extrême Orient et Océanie .....	32	14
Divers .....	4	2
<b>Total des ventes</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. ENGAGEMENTS DONNES

Warrants sur stock	10 367 k€
Dettes garanties par des sûretés réelles	2794 k€
Cautions données	60 k€

### 6.2. ENGAGEMENTS de RETRAITE

dont montant provisionné	1 011 k€
dont montant couvert par l'assurance	76 k€

### 6.3. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Catégorie VRP	13 880 heures
Catégorie cadres	2 200 heures
Catégorie agents de maîtrise	2 040 heures
Catégorie employés ouvriers	12 219 heures
TOTAL	30 339 heures

#### 6.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Grant Thornton Montant net		Révision et Finance - Cogefor Montant net	
	2009	2008	2009	2008
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	32.5	28	34	28
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes				
<b>Total des honoraires</b>	<b>32.5</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>28</b>